



20, rue principale  
57670 LENING  
Tél : 03 87 01 67 36  
Email : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27/04/2021

Convocation du 21/04/2021

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 27/04/2021 19h30 dans la salle du centre socio culturel.

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Nombre de Conseillers municipaux : 11 | <u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST - DEISS Gabriel - - Jean FOIS-- Bertrand HOUPERT - Isabelle MANGIN - Charlène SCOVRON - Bernard ZIMMERMANN - Christophe DUMONS - Florence FEIERABEND -- Alexandro GAROFALO - Philippe HAUDRY |
| Absents excusés : 00                  | <u>ABSENTS EXCUSES</u> : -   |
| Absents non excusés : 00              | <u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : /   |
| Vote par procuration : 00             | <u>PROCURATION</u> : /   |
| Nombre de conseillers présents : 11   |  |
| Nombre de conseillers votants : 11    |  |

### **OBJET : Demande de subvention DETR/DSIL pour le cheminement pour l'aménagement d'une liaison douce.**

**Classification : 7.5 SUBVENTIONS.**

Le maire fait part aux conseillers une information adressée par Madame Belrhiti, sénatrice de la Moselle concernant la possibilité de déposer une demande de subvention DETR/DSIL ;

En effet, pour relancer l'économie dans le contexte de la pandémie du COVID19, le gouvernement a fortement abondé les fonds pour que les communes effectuent des travaux d'investissement. Madame la Sénatrice nous précise également que des fonds restent encore disponibles et invite les communes à déposer des dossiers avant le 15 mai 2021.

A cet effet, elle a décidé de soutenir exceptionnellement certains investissements tels les liaisons douces.

Aussi, la commune de Lening a décidé, dans la continuité des réalisations déjà effectuées dans le développement des liaisons douces, d'en créer une nouvelle le long du secteur de la rue des Vergers pour rejoindre le centre village via le sentier botanique qui longe le ruisseau.

Ce nouveau tronçon renforcera l'attractivité des promeneurs et des randonneurs pour accéder également vers les villages voisins.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de création d'une liaison douce
- Décide la réalisation de ces travaux en 2021 et son inscription au budget 2021
- Arrête le plan de financement suivant :

**Dépense éligible de l'opération hors taxes : 78556,60€ ht soit 94267,92 TTC**

**Subvention DSIL** (Thématique « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ») 40% du montant des travaux soit 31400€

Subvention Moselle Ambition : 18600€

**Part à la charge de la commune :**

Financée par emprunt (20000€) et fond libre (8556,60€), soit 28556€

- Sollicite une aide DETR/DSIL de 31400€
- Charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**DCM 21/2021**

### **OBJET : Demande de participation à Madame Rosine SAULLE au déplacement de son compteur électrique concernant son immeuble sis au 8 rue de la gare.**

**Classification : 7.9 - prise de participation.**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux au quartier de la gare, Madame SAULLE Rosine demande à la commune contre remboursement des frais supplémentaire le déplacement de son compteur électrique afin de séparer le logement 8 et 8a rue de la gare.

Le maire propose aux conseillers que la commune réalise ces travaux, en même temps que les travaux d'effacement.

Le Maire informe également les conseillers que ses travaux seront réalisés par EST RESEAUX pour un montant de 1026,00€ et que Mme SAULLE Rosine s'engage à rembourser la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à ce que la commune réalise ces travaux de déplacement du compteur électrique pour Madame SAULLE Rosine.

Dit que la commune devra demander le remboursement de ces travaux à Madame SAULLE Rosine pour un montant de 1026,00€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents.*

Le Maire  
Antoine ERNST.

